

Décision du Président n°2023-08-115B

Objet : signature des conventions de mise à disposition de salles au Centre social Ti-Menez à Guingamp, pour les animations du Relais Petite Enfance et les ateliers parentalité

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégation, de conclure toute convention de biens mobiliers ou immobiliers ou leur avenant pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que le service Petite Enfance - Enfance et Jeunesse, pour mener à bien ses activités (ateliers du Relais Petite Enfance et ateliers parentalité), nécessite de disposer de salles adaptées à l'accueil des publics concernés ;

DECIDE

Article 1 : décide de signer les conventions de mise à disposition de salles du Centre social Ti Menez représenté par M Philippe Le Goff Président du CCAS de Guingamp, à compter de septembre 2023, moyennant une redevance pour les ateliers du RPE et pour les ateliers/réunions parentalité, en fonction d'un barème défini dans l'annexe tarifaire.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 18/09/2023...

Le Président
Vincent LE MEAUX

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

